situation ne pourra s'améliorer que lorsque les jeunes, leurs parents et le milieu des affaires tout entier s'engageront.

J'appuie le député de Mississauga-Sud, et certainement aussi mon collègue, le député de Glengarry—Prescott—Russell, qui a produit un remarquable document sur l'éthique gouvernementale, qui traite enfin du système de lobbying au Canada. Je ne crois pas qu'il puisse y avoir un seul député qui ne reconnaisse pas la nécessité de renouveler la Loi sur l'enregistrement des lobbyistes. Mettons—nous au travail, règlons ça avant de devoir aller faire du porte—à—porte.

Je suis convaincu que de nombreux députés de tous les partis à la Chambre sont d'accord pour dire qu'il faut prendre le taureau par les cornes car la question de la confiance a atteint un état de crise au Canada. La tâche n'incombe pas qu'à nous en tant que députés. Les citoyens canadiens doivent, eux aussi, intervenir dans le processus politique.

[Français]

M. Michel Champagne (secrétaire parlementaire du ministre des Forêts): Monsieur le Président, j'ai écouté avec beaucoup d'attention les propos de mon collègue alors qu'il terminait en disant que cette année, c'est peut-être un peu trop long et que l'on devrait apporter des changements. Je voudrais simplement lui rappeler qu'en 1973, le gouvernement de l'époque avait publié un Livre vert sur les conflits d'intérêts; le président du Conseil privé de l'époque était M. Allan MacEachen. Ce Livre vert donnait une définition du conflit d'intérêts qui n'a pas été rapportée par la suite en juin 1978 lors du dépôt du projet de loi C-62, Loi concernant l'indépendance du Parlement. Cette loi est restée en plan lorsque la session a pris fin le 10 octobre 1978.

Le 16 octobre 1978, le gouvernement de l'époque est revenu avec un autre projet de loi, soit le projet de loi C-6. Ce dernier est mort au *Feuilleton* le 26 mars 1979, lors de la dissolution du Parlement. Il aura fallu attendre le 1<sup>er</sup> mai 1980 pour que le nouveau gouvernement libéral, élu en 1980, soumette des lignes de conduite semblables à celles du 1<sup>er</sup> août 1979, mais elles ne s'appliquaient pas explicitement aux conjoints et aux enfants à charge. On aura, jusqu'en 1985, un code d'éthique provenant du Parti libéral formant le gouvernement de l'époque. En 1985, le gouvernement en place, par son premier ministre, a déposé un code d'éthique régissant les fonctions des ministres et des secrétaires parlementaires.

## Les crédits

Je voudrais faire prendre conscience à mon honorable collègue, que le comité auquel j'ai participé a travaillé extrêmement fort pour en arriver à améliorer le code d'éthique actuel et le projet de loi C-43 qui nous avait été présenté après sa première lecture. Nous avons entendu une quantité de témoins, mais principalement, ce que nous avons voulu reconnaître-et c'est ce que je veux dire à mon collègue-c'est que nous n'avons pointé du doigt aucun individu. Nous avons fait une distinction fondamentale parce que, comme le disait mon collègue, et je sais qu'il n'a pointé personne du doigt, la perception est extrêmement importante et il y a une énorme différence entre l'abus de confiance qui est prévu au Code criminel, entre la fraude qui est prévue au Code criminel ou simplement un conflit d'intérêts potentiel, apparent ou réel. C'est ce qui est régi par le Code. Et, souvent, par le passé, avec tous les noms qui ont été avancés, l'on s'est rendu compte qu'à l'exception d'un cas, les causes concernant les conflits d'intérêts n'ont pas été plus loin et pour les autres les accusations n'ont pas été retenues. Et les accusations au criminel—c'est un commentaire si mon collègue veut m'écouter, je vais finir—et les accusations retenues au criminel, dans certains cas, ont été laissées pour compte faute de preuve. Ce que je voudrais dire à mon honorable collègue, ce que je voudrais lui demander, suite au rapport du comité conjoint: est-il prêt à travailler si le gouvernement décide d'aller de l'avant et déposer un projet de loi, est-il prêt à travailler de concert avec des membres des trois partis politiques à amener un nouveau code d'éthique qui va tenir compte de l'actualité du débat mais qui va tenir compte également des besoins de l'ensemble des députés.

• (1800)

[Traduction]

M. Mills: Monsieur le Président, pour répondre brièvement à cette question, je dirai: Oui, absolument. Tous, de ce côté-ci de la Chambre, nous allons collaborer avec le gouvernement à cet égard. Quant à ce qui s'est passé dans les années 70 et avant, je tiens à dire que je ne l'approuve pas. Nous aurions probablement pu et dû accomplir un meilleur travail.

Toutefois, les choses sont tout autres aujourd'hui, au Canada. Nous savons tous qu'il y a aujourd'hui, au Canada, une industrie des groupes de pression qui dispose chaque année de plus d'une centaine de millions de dollars. C'est plus que le total de nos revenus à tous, ici. Ces groupes de pression essaient, sous notre nez, d'influencer la politique publique et nous sommes nombreux à ne pas même nous en rendre compte.

Nous devons nous assurer de mener à bien une fois pour toutes la réforme dont il est ici question.